

Fondation Pictet en faveur de la prévoyance individuelle (3^e Pilier A)

Encouragement à la propriété du logement

A compléter en caractère d'imprimerie s.v.p. et envoyer l'original à l'adresse suivante:

Fondation Pictet en faveur de la prévoyance individuelle (3^e Pilier A) – Route des Acacias 60 – 1211 Genève 73

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par téléphone ou courriel:

Tél. 058/323.29.60 – Courriel: prevoyance@pictet.com

N° de compte: _____

Preneur/Preneuse de prévoyance (ci-après "Preneur de prévoyance") Mme M.

Nom: _____ Prénom(s): _____

Date de naissance: _____ N° AVS: _____

Rue + N°: _____ NPA/Lieu: _____

Etat civil: _____ Tél. prof.: _____

Tél. privé/portable: _____ Adresse courriel: _____

Montant du versement: Total Partiel: CHF _____

Date du versement: _____

Souhaitez-vous clôturer votre compte après le versement? Oui Non

Un versement anticipé ou une mise en nantissement a-t-il été effectué ces 5 dernières années? Oui Non

Légalement un tel versement ne peut être demandé que tous les 5 ans.

- Raison du retrait**
- Achat (copie de l'acte d'achat)
 - Construction (preuve du crédit de construction)
 - Rénovations (extrait du registre foncier, copies des factures d'artisan)
 - Amortissement/remboursement d'une hypothèque (extrait du registre foncier, preuve de la dette hypothécaire)
 - Participation à une coopérative en construction d'habitation (contrat de location, confirmation de la coopérative)

Pour tous les cas, la Fondation exige les documents suivants:

- Une attestation d'un notaire ou de la banque certifiant que l'avoir de prévoyance sera utilisé pour la résidence principale.
En outre, la banque ou le notaire doivent indiquer les coordonnées bancaires sur lequel l'avoir est à verser.
- Une copie d'un acte d'état civil datant de moins de trois mois.

Le présent formulaire doit être signé par le conjoint ou le partenaire enregistré.

La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque, la commune ou notre fondation.

Pour le traitement de la demande d'encouragement à la propriété du logement, une participation aux frais conformément à la liste des frais est perçue.

Suite à l'acceptation de mon dossier par la Fondation Pictet en faveur de la prévoyance individuelle (3^e Pilier A), j'accepte que les parts de mon/mes portefeuille/s soient vendues. Un délai d'au moins 4 jours ouvrables est nécessaire pour effectuer le transfert des fonds.

J'atteste que les données mentionnées ci-dessus de même que les pièces fournies sont exactes et complètes. J'autorise la Fondation Pictet en faveur de la prévoyance individuelle (3^e Pilier A) à procéder aux vérifications complémentaires requises.

Date: _____

Signature du Preneur
de prévoyance: _____

Date: _____

Signature du conjoint ou du
partenaire enregistré: _____